

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### préalable au projet de création d'une association foncière agricole autorisée « AFA Haute Vallée du Lez » et organisation et consultation des propriétaires des terrains susceptibles d'être inclus dans le périmètre de l'AFA

Il sera procédé du lundi 16 juin 2025 à 9h00 au vendredi 18 juillet 2025 à 17h00 soit 33 jours consécutifs, sur le territoire des communes de Clapiers, Jacou, Montferrier-sur-Lez, Prades-Le-Lez, Assas et Teyran, à :

- une enquête publique préalable au projet de création de l'Association Foncière Agricole Autorisée « AFA Haute Vallée du Lez »
- une consultation des propriétaires des terrains susceptibles d'être inclus dans le périmètre de l'Association Syndicale Autorisée.

Les personnes auprès desquelles des renseignements peuvent être demandés sont :

- Martin VADELLA SAEZ, assistant à la maîtrise d'ouvrage : [mmvs@mac.com](mailto:mmvs@mac.com)
- Laure DELBERGHE Responsable du service Agroécologie – Direction Nature, Agroécologie et Paysage Montpellier Méditerranée Métropole : [laure.DELBERGHE@montpellier.fr](mailto:laure.DELBERGHE@montpellier.fr)

Monsieur Marc MILLIET a été désigné par la présidente du Tribunal Administratif de Montpellier en qualité de commissaire enquêteur.

#### dossier d'enquête :

Le dossier d'enquête sera déposé et consultable du lundi 16 juin 2025 à 9h00 au vendredi 18 juillet 2025 à 17h00 :

*en mairies de :	Horaires d'ouverture
Clapiers, siège de l'enquête publique	- Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 (15h00 en été) à 17h30
Assas	- Lundi, mercredi et vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 - Mardi et jeudi : de 9h00 à 12h00
Jacou	- Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 - <b>A partir du 15 juillet 2025 et jusqu'au 14 août 2025 :</b> - Du lundi au vendredi : de 8h00 à 12h30 et de 13h00 à 14h30
Montferrier-sur-Lez	- Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Prades-Le-Lez	- Du lundi au vendredi : de 8h00 à 2h00 et de 14h00 à 17h30 - <b>A partir du 15 juillet 2025 et jusqu'au 17 août 2025 :</b> - Du lundi au vendredi : de 8h00 à 13h00
Teyran	- Lundi : de 8h30 à 12h30 - Du mardi au vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Fermeture exceptionnelle le mercredi 25 juin 2025

\*sur le site Internet des services de l'État dans l'Hérault, au lien suivant :

<http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2>

\*au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier du lundi au vendredi sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

\*sur le site dématérialisé au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/afa-hautevalleedulez/>

**observations et propositions :**

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête du lundi 16 juin 2025 à 9h00 au vendredi 18 juillet 2025 à 17h00 inclus :

\*sur les registres d'enquêtes déposés à la mairie de Clapiers, siège de l'enquête ainsi qu'à la mairie de Prades-le-Lez :

\*les adresser par écrit à :

Monsieur le commissaire enquêteur  
Enquête création AFA Haute Vallée du Lez  
5 Grand-Rue Marie Lacroix  
34 830 CLAPIERS

\* les déposer à l'adresse suivante :

<https://www.democratie-active.fr/afa-hautevalleedulez/> et elles seront jointes au registre d'enquête.

\* Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public :

==> à la mairie de Clapiers, siège de l'enquête, lors de ses permanences aux dates et horaires suivants :

- le lundi 16 juin 2025 : de 9h00 à 12h00

- le vendredi 18 juillet 2025 : de 14h00 à 17h00

==> à la mairie de Prades-Le-Lez, lors de sa permanence : le vendredi 4 juillet 2025 de 14h00 à 17h00

Le rapport contenant les conclusions motivées du commissaire enquêteur sera mis en ligne sur le site internet des Services de l'État :

<http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2>

Les demandes de communication du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sont adressées à monsieur le Préfet de l'Hérault.

**Information et consultation des propriétaires**

Les propriétaires dont les terrains sont susceptibles d'être inclus dans le périmètre de l'association, sont convoqués en assemblée constitutive à la mairie de Clapiers le 16 septembre 2025 à 17h30 (un mois au moins après la clôture de l'enquête)

**Est nommé président de l'assemblée constitutive : Monsieur Eric PENSO, maire de Clapiers.**

Les propriétaires peuvent faire connaître leur adhésion ou leur refus d'adhésion, soit par vote, soit par courrier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au moyen du formulaire joint à la notification du présent arrêté, et à faire parvenir avant le mardi 16 septembre 2025 date de l'assemblée constitutive, à l'adresse suivante :

Mairie de Clapiers  
Enquête publique création AFA Haute Vallée du Lez  
5 Grand-Rue Marie Lacroix  
34 830 CLAPIERS

A défaut d'avoir fait connaître leur opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai imparti, ou de ne pas l'avoir manifesté par un vote à l'assemblée constitutive, le propriétaire est réputé favorable à la création de l'association.